

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13 (10+3 procurations)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 24 mai à 19 heures, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 17 mai 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<i>POUR (procuration)</i>
BAZINET Bernard	<i>POUR (procuration)</i>	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à Marie-Madeleine GRASSET), Bernard BAZINET (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT) Chantal MOUTIER (pouvoir donné à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDA

2017-33 Création d'un bassin de rétention sur le réseau d'eaux pluviales dans le bourg extension du réseau d'eaux pluviales de Lapeyre et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que les eaux de pluie et de drainage se déversent dans la parcelle AB 204, laquelle reçoit indument 2 arrivées d'eaux pluviales. Il convient donc de régulariser cette situation par une modification du réseau pour assainir la voirie.

Après différentes études de l'ATD (service urbanisme) et accord du propriétaire, il est donc proposé la mise en place de 3 regards, le prolongement du réseau d'eaux pluviales sous les voies communales et la création d'un fossé sur la parcelle AB 204. Ce point avait déjà fait l'objet d'une délibération le 18/08/2015 qu'il convient de réactualiser.

En ce qui concerne le village de Lapeyre, Il est nécessaire de prolonger le réseau existant.

Le montant estimatif de ces travaux (Bourg et village de Lapeyre) est estimé à 24 903 € HT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité ces travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la parcelle AB 204 pour un montant de 12 360 € HT avec convention de servitude avec le propriétaire.

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 30/05/2017
Page 1 sur 2



- accepte les travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la partie basse du village de Lapeyre pour un montant de 12 543,50 € HT
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de 5000 € dans le cadre des Contrats d'Objectifs 2016-2020.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 19 mai 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d' Augignac
Affichage le 30/05/2017
Page 2 sur 2

